



Focus

## Tri des déchets : où peut-on jeter quoi ?

**Où jeter le ravier de lasagnes ? Ce pantalon usé ? Et le fer à repasser ? Et les chips de calage ? On vous guide du recyparc à la reprise par les magasins.**



*Tri des déchets : où jeter quoi?*

*Vous cherchez un déchet en particulier ?*

- *Faites une recherche dans cette page (ctrl-F ou pomme-F) pour le trouver directement.*
- *Ou utilisez le [module de l'app Looping dans cette page](#) (aussi disponible en [appli Android ou iOS](#)).*

Sommaire :

- [Avant de jeter](#)
  - [Réduire les déchets](#)
  - [Réparer et/ou donner](#)
  - [Trier](#)
- [Les lieux de collecte](#)
- [Où jeter les déchets ?](#)

*Les grands classiques*

- [Les PMC : les emballages en plastique, métal et cartons à boisson](#)
- [Les papiers-cartons](#)
- [Les DEEE \(déchets d'équipement électriques et électroniques\)](#)
- [Les pneus](#)
- [Le verre](#)
- [Les piles](#)

*Ceux qu'on jette moins souvent*

- [Les huiles de friture](#)
- [Les huiles mécaniques](#)
- [Les déchets dangereux \(déchets spéciaux des ménages / petits déchets chimiques\)](#)
- [Les médicaments périmés](#)
- [L'amiante-ciment](#)
- [Les déchets organiques](#)
- [Les bouchons de liège](#)
- [Les vêtements](#)
- [Les encombrants](#)
- [Les bonbonnes de gaz](#)
- [Les briques, briquillons, bois, métaux...](#)

Le tri des déchets est plein de subtilités qu'il est difficile de détailler. Il y a souvent des **cas particuliers et les règles évoluent régulièrement**. N'hésitez pas à consulter les listes complètes renseignées dans chaque catégorie ou à nous contacter.

- - - - -

## Avant de jeter

### Réduire les déchets

La priorité, c'est de produire moins de déchets. Si on a fortement augmenté les quantités recyclées, on produit toujours autant de déchets qu'il y a 20 ans.

> Lire aussi : [Combien de déchets produit-on en Belgique ?](#)

Les familles « zéro déchet » arrivent à ne plus produire que quelques kilos de déchets non recyclables par an. Leurs expériences sont enrichissantes ! Pour avancer sur cette voie, on essaie progressivement de refuser, réduire ou réutiliser les objets, appareils, matériaux ou emballages.

> Lire aussi : [Objectif zéro déchet](#) (notre campagne).

> Lire aussi : [Les 7 astuces zéro déchet pour alléger sa poubelle au quotidien.](#)

## Réparer et/ou donner

Avant de jeter un objet, on peut trouver une solution pour les valoriser. [On envisage de le réparer](#) ou [de le donner](#). Certains cherchent même parfois des objets cassés pour trouver une pièce de rechange.

## Trier

Trier ses déchets leur permet d'être recyclés. Et bien trier permet de faire des économies : vous achetez moins de sacs poubelle payants ou payez moins pour les déchets ramassés via le conteneur à puce.

Quelques règles pour bien trier :

- **Pas de déchets souillés.** Ils peuvent empêcher le recyclage. On les jette dans la poubelle de déchets non triés. Par exemple : le carton à pizza plein de gras.
- Si le déchet a été traité ou a contenu des **produits dangereux**, on le trie en fonction de son contenu ou du traitement. Par exemple : une bouteille en plastique dans laquelle on a mis un pesticide, même si elle est vide, est devenue un déchet dangereux. De même, certains bois traités ne sont plus considérés comme du bois « naturel ».
- Un objet qui n'a **pas de filière spécifique** doit être jeté à la poubelle, s'il est assez petit pour y entrer. Un pneu de vélo n'ira donc pas aux encombrants. Mais pas une chaise de jardin cassée (trop grande).

## Les lieux de collecte

Les déchets peuvent être collectés :

|                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| En porte à porte via le sac payant / le conteneur à puce (déchets non triés)                                                                                                                        |  |
| En porte-à-porte via une collecte spécifique à un type de déchets                                                                                                                                   |  |
| Dans les parcs à conteneurs (PAC). Appelés aussi recyparcs, écoparcs, parcs de recyclage, déchetterie...                                                                                            |  |
| Chez un vendeur agréé. Parfois uniquement valable à l'achat d'un produit neuf similaire à celui dont on se débarrasse (principe du 1=1). Parfois sans nécessité d'acheter un neuf (principe du 1=0) |  |
| Dans un point de collecte : école, magasin, bureau... Où il y a une petite boîte destinée à récolter le déchet concerné                                                                             |  |
| Dans les bulles et autres conteneurs dédiés (souvent sur des places, des parkings...)                                                                                                               |  |
| Via les points d'apports mobiles (camionnette stationnée dans différents quartiers selon un horaire déterminé, à Bruxelles ou sur la <a href="#">zone BEP</a> par ex.)                              |  |

## Renseignez-vous avant d'aller au parc à conteneurs.

Ils ont des règles de fonctionnement strictes : les quantités de déchets sont parfois limitées (par an, par visite, avec un système de points...) et les règles d'accès sont variables d'une

zone à l'autre. Il peut aussi être utile de leur téléphoner pour savoir si les conteneurs sont pleins. Les règles sont également variables, un tour par le [guide du tri](#) de votre intercommunale est toujours une bonne idée en cas de doute !

## Où jeter les déchets, par catégorie

Notre liste, catégorie par catégorie, des déchets et où les déposer. Vous pouvez aussi utiliser le module de recherche ci-dessous. C'est celui de l'app Looping, très complète.

> Lire aussi ["Quelles app' installer sur son smartphone pour éco-consommer ?"](#)

### Dans les PMC : les emballages en plastique, métal et cartons à boissons

#### Concerne :

- Les emballages de boissons et nourriture (bouteilles et bocaux en plastique, cartons à boissons, canettes, boîtes de conserve, raviols en aluminium...)
- Les [emballages de produits d'entretien \(non dangereux\) et de cosmétiques](#) (flacon de gel douche, déodorant...)
- Les couvercles métalliques des pots, capsules de bouteilles, bouchons en plastique...

Depuis 2021 de [nouveaux déchets sont acceptés dans le "nouveau" sac bleu](#) : pots de yaourts, raviols en plastique, tubes de dentifrice, films souples mais aussi pots de fleurs et chips de calage.

Il n'est pas nécessaire de rincer les emballages, mais il ne faut pas non plus laisser de la nourriture dedans !

#### Ne sont toujours pas repris :

- Le papier alu ;
- les pochettes souples de boissons ;
- la frigolite d'emballage (sauf les chips de calage) ou d'isolation ;
- Les emballages de produits dangereux (certains produits d'entretien). Ils sont à déposer [aux petits déchets chimiques](#) ;
- tous les autres objets en plastique qui ne sont pas des emballages (un seau, des bottes, une veste, un bibelot...). Les pots de fleurs sont un peu une exception.

Repris via : .

Gestion par [Fost Plus](#). Un doute sur le déchet ? [Consultez la liste des déchets repris.](#)

## Les papiers-cartons

### Concerne :

- tous les papiers et cartons propres, y compris le papier du pain.

Idéalement, on évitera les agrafes, les trombones, les enveloppes à fenêtres en plastique ou les magazines avec des couvertures trop glacées.

### Ne sont pas repris :

- Les papiers souillés et les papiers spéciaux (emballage de pizza plein de sauce tomate, papier peint, mouchoirs en papier...). On les jette dans la poubelle des déchets résiduels (non triés).
- Les papiers et cartons qui ont servi à nettoyer des substances dangereuses. On les trie avec les [petits déchets chimiques](#).

Repris via :  | 

Gestion par [Fost Plus](#). Un doute sur le déchet ? [Consultez la liste des déchets repris](#).

## Les DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques)

### Concerne :

- Le petit et gros électroménager (frigo, lave-linge, mixer, machine à café...)
- Le matériel informatique (ordinateurs, tablettes...) et téléphones (GSM, smartphones...)
- Les télévisions, hi-fi...
- Le matériel d'éclairage (sans les ampoules)
- Tout appareil de jardinage électrique / sur batterie (tondeuse, débroussailleuse...)
- Les thermostats
- Les détecteurs de fumée (tant optiques que ioniques)
- Les montres, lampes de poche
- Les cartouches d'encre
- Les ampoules économiques, tubes fluorescents, LED

C'est typiquement le genre d'objet qu'une entreprise d'économie sociale peut récupérer si l'appareil fonctionne encore. N'hésitez pas à faire appel à elles via [larecup.be](#).

Repris via :  |  (à l'achat d'un produit neuf) |  (encombrants via les [Ressourceries](#) dans certaines régions) | [Points de collecte Recupel](#). |  ([BEP / ampoules et petits DEEE](#))

Gestion par [Recupel](#). Un doute sur un déchet ? [Consultez la liste des déchets repris](#).

## Les pneus

### Concerne :

- tous les pneus (voiture, moto...). Les pneus de vélo, de diable ou de brouette ne sont pas toujours acceptés. On les jette alors dans la poubelle classique des déchets non triés.

Repris via :  |  (à l'achat d'un produit neuf - dans son garage ou chez un spécialiste du pneu sans devoir en acheter de nouveaux. La quantité est alors limitée à 4 par famille).

Gestion par Recytyre - [www.recytyre.be](http://www.recytyre.be).

## Le verre

### Concerne :

- Les bouteilles et bocaux en verre (pot de mayonnaise, de yaourt...), bouteilles de vin ou de soda non consignées. Ils sont collectés sans leurs couvercles en métal ou en plastique (qu'on peut mettre dans la collecte des PMC).
- Les biberons en verre
- Les flacons de parfum, de vernis à ongles (vides !)...

Ces déchets sont repris dans les bulles à verre. Si la bouteille ou le bocal a contenu des produits dangereux, il peut aussi être mis dans la bulle à condition qu'il soit bien vide et qu'il n'y ait aucun dépôt. Dans le cas contraire, cela va aux petits déchets chimiques du recyparc.

### Ne sont pas repris :

- Les miroirs, vitres
- La vaisselle en verre
- les ampoules à incandescence classiques et halogène
- les plats en grès, en pyrex, en céramique...

Ces déchets sont à déposer au parc à conteneurs ou dans la poubelle tout venant dans certains cas (petits morceaux / débris, à emballer très précautionneusement pour éviter de blesser le personnel de collecte).

Repris via :  |  |  ([uniquement dans la zone couverte par l'intercommunale Tibi](#))

Gestion par [Fost Plus](#). Un doute sur le déchet ? [Consultez la liste des déchets repris.](#)

## Les piles

### Concerne :

- toutes les piles, accumulateurs et batteries (piles jetables, piles rechargeables, batteries...). Les batteries de vélos électriques ne sont pas reprises dans les points de collecte, mais bien au recyparc.

### Ne concerne pas :

- les batteries de voiture, à remettre au garage/détaillant où l'on achète la nouvelle, ou au parc à conteneurs.

Reprises via :  (sauf batterie de vélo électrique) |  |  ([BEP](#))

Gestion par [Bebat](#). Liste des [points de collecte Bebat](#).

## Les huiles de friture

### Concerne :

- toutes les huiles et graisses de friture. À déposer dans une bouteille en plastique par exemple.

### Ne concerne pas :

- les autres huiles (huile de vidange de voiture par exemple, voir point suivant)

Reprises via :  | 

Gestion par [valorfrit.be](#). [Liste des points de collecte sur www.valorfrit.be](#)

## Les huiles mécaniques

### Concerne :

- les huiles mécaniques (huile de vidange de voiture, moto, scooter, tondeuse, débroussailleuse, etc.)

Reprises via :  |  |  (Bruxelles).

Gestion par [valorlub.be](#). Liste des points de collecte : <http://valorlub.be/fr/Consommateur/accueil>

## Les déchets dangereux (déchets spéciaux des ménages / petits déchets chimiques)

### Concerne :

- Les néons, tubes fluorescents et ampoules économiques
- Les radiographies
- Les thermomètres à mercure
- Les engrais, pesticides
- Les fonds de peinture, de solvants, de vernis...
- Le pot de vernis à ongles non terminé

- Les batteries de voitures
- L'antigel
- Les extincteurs
- Les cartouches d'imprimante
- Les bonbonnes de gaz non-rechargeables de type "camping gaz" (vérifiez cependant auprès de votre recyparc, certains les acceptent explicitement, d'autres ne précisent pas rechargeable / non rechargeable). Les rechargeables (bonbonne de propane...) sont toujours à remettre au détaillant (bonbonnes consignées).



- ainsi que, pour simplifier, tous les produits qui arborent un des sigles de danger ci-contre (c'est le cas notamment de certains produits d'entretien devenus courants ceux qui contiennent de la javel, les déboucheurs « rapides » etc). On peut aussi les repérer à leur « bouchon sécurité enfant ». [Certains sont cependant repris dans le sac bleu aussi.](#)

### Ne sont pas concernés :

- Les produits explosifs (contacter la police)
- Les feux d'artifice non utilisés (à remettre dans un magasin)
- Les [produits radioactifs \(paratonnerres...\)](#)
- Les contenants de plus de 20 litres ou 20 kilos (souvent considérés comme déchets professionnels à remettre à un collecteur privé).

Repris via :  | 

## Les médicaments périmés

### Concerne :

- tous les médicaments périmés.

Les médicaments peuvent être donnés encore sur leur plaquette mais il faut retirer l'emballage en carton.

Repris via :  (pharmacies).

En cas de doute, [consultez la liste des médicaments repris.](#)

## L'amiante-ciment

### Concerne :

- Tous les produits faits complètement ou en partie d'amiante-ciment (ardoises en fibrociment, tuyaux en fibrociment, plaques, objets réfractaires...)



- Tous les objets ayant été en contact avec de l'amiante ou en ayant contenu (vêtements ayant servi à des travaux de retrait d'amiante dans un bâtiment, masque de protection...)

Attention, les déchets d'amiante **doivent être emballés dans un conditionnement hermétique avant de vous rendre au recyparc**. Dans certaines intercommunales il est nécessaire d'acheter des sacs spéciaux vendus séparément (mais plus partout, le [BEP par exemple accepte depuis 2019 les déchets d'amiante emballés dans des sacs étanches](#) sans exiger un type de sac en particulier).

### Ne sont pas repris :

L'amiante sous forme libre (flocage, isolant...). Il est [très fortement recommandé de faire appel à une entreprise de retrait d'amiante](#) (un collecteur agréé est de toutes façons obligatoire pour le transport de l'amiante libre retirée). Plus d'infos sur l'amiante dans notre article [« comment se débarrasser de ses plaques d'Eternit »](#).

Repris via :  (vérifiez auprès de votre intercommunale que le vôtre l'accepte / voir liste ci-dessous). Bruxelles : contacter [Bruxelles-environnement](#) ou [trouvez un collecteur agréé dans cette liste](#).

## Les déchets organiques

### Concerne :

- Les déchets « verts » (tontes de pelouse, feuilles, branches...).
- Les déchets organiques (restes de nourriture, épluchures des fruits et légumes, litières biodégradables...). Attention qu'à Bruxelles la litière, même biodégradable, n'est pas acceptée dans le sac orange. Les langes jetables (même les langes "écologiques") ne sont plus acceptés depuis 2021 dans toute la Wallonie (janvier 2022 pour certaines communes de la zone Intradel). Ils n'étaient déjà pas acceptés à Bruxelles.

Repris via :  |  | (vérifiez auprès de votre intercommunale, la plupart privilégient les collectes en porte à porte pour les organiques, le recyparc pour les déchets verts)

## Les bouchons de liège

### Concerne :

- tous les bouchons en liège
- sous-plats (sans bois ni métal)
- les plaques d'isolants
- panneaux muraux, revêtements de sols en liège (non repris par Recycork, mais acceptés par certaines intercommunales dans leurs parcs à conteneurs).

### Ne sont pas concernés :

- Les bouchons synthétiques, qu'on peut mettre dans le sac des PMC.

Repris via :  (plus de 20 000 points de collecte gérés par [Recycork](https://www.recycork.be)) | 

## Les vêtements

Les vêtements propres même abîmés peuvent être mis dans les bulles à vêtement ou au recyparc ([depuis 2025](#)). Seuls les vêtements sales sont à jeter à la poubelle résiduelle. Idéalement on continue cependant de donner uniquement des vêtements en bon état aux entreprises d'économie sociale. Des idées sur [larecup.be](https://larecup.be). Certains ateliers récupèrent des textiles usagés mais propres. Contactez-nous [pour avoir la liste](#) !

Repris via :  |  (vêtements propres) |  (vêtements sales ou très tâchés) ou  (ateliers d'upcycling qui récupèrent des textiles usagés mais propres).

## Les encombrants

### Concerne :

- Tout ce qui n'est pas repris dans une collecte dédiée et qui ne rentre pas dans le sac poubelle tout-venant (carpettes, sommiers, papiers peints, balatum, grands objets en plastique...). Le linge de maison est parfois accepté (rideaux...).

Dans certaines régions, cette catégorie reprend encore les électroménagers (notamment là où opère une [Ressourcerie](#)).

### Ne sont pas concernés :

- tout ce qui n'a pas de filière dédiée et qui rentre dans le sac poubelle payant ou le conteneur à puce (pneus de vélos, objets en plastique divers, verre à boire cassé, papier souillé...).

Repris via :  | 

## Les bonbonnes de gaz

### Concerne :

- Les bonbonnes de gaz rechargeables (bonbonne de propane pour la cuisine...). Pour les bonbonnes de gaz non-rechargeables (de type "camping gaz") elles sont acceptées au recyparc. Vérifiez cependant auprès de votre recyparc, certains les acceptent explicitement, d'autres ne précisent pas rechargeable / non rechargeable).

Reprises via :  (détaillants vendant des bonbonnes)

## Les déchets de construction

### Concerne :

- Le bois (meubles, portes...)
- Les métaux
- Les briques
- Le béton
- Les carrelages
- Le plâtre
- Les pots en terre cuite, grès, vaisselle cassée

Certains matériaux sont repris par des ressourceries ou des professionnels de la récupération.

> Lire aussi : [Comment trier les déchets de chantier lors des travaux ?](#)

Repris via :  (inertes, métaux, encombrants non incinérables...) |  (certaines ressourceries ou professionnels)

## Et les autres alors ?

Difficile de faire une liste exhaustive de tous les déchets collectés. Il y a toujours des cas particuliers et les règles évoluent régulièrement.

On peut encore citer quelques déchets repris dans les parcs à conteneurs, parfois seulement dans certaines régions (à vérifier auprès de votre intercommunale) :

- La frigolite blanche d'emballage (par ex., pour le transport d'une TV)
- Les bâches agricoles
- Les pots de fleurs en plastique (aussi dans le sac bleu depuis 2021)
- Les cintres.
- Les CD et DVD, ainsi que leurs boîtiers sont acceptés dans certains recyparcs (plastiques durs).
- Les cassettes audio et vidéo sont parfois reprises par les ressourceries.

## Les déchets non triés

**Concerne** : les déchets ultimes, qui n'ont pas trouvé place dans une des catégories ci-dessus.

- Les papiers gras et souillés
- Les bics jetables
- La passoire en plastique cassée
- Les bougies
- Les feuilles d'aluminium (alimentaires)

- Les vieux ballons
- L'ampoule à incandescence classique ou halogène
- Les vieux vêtements déchirés
- Les fourchettes en plastique
- Les cendres du poêle à bois ([découvrir des idées pour réutiliser les cendres plutôt que les jeter](#))
- Les langes pour adultes et pour enfants
- La litière non biodégradable, etc.

Repris via :  (sac blanc, beige, jaune\*, conteneur à puce...)

\* à Liège le sac des déchets est jaune. Attention, pas à Bruxelles où le sac jaune est réservé aux papiers-cartons.

## **Vous vous posez encore des questions ?**

C'est normal ! Si vous ne savez pas quoi faire de votre déchet, le mieux est de contacter votre Intercommunale ou votre commune à l'aide des adresses ci-dessous.

Toutes les intercommunales (ou presque) reprennent de manière plutôt complète et détaillée sur leur site internet les déchets qui sont acceptés dans leurs parcs à conteneurs. N'hésitez pas non plus à les contacter pour tout ce qui concerne les horaires d'ouverture des parcs à conteneurs ou les quantités admises.

Bon tri !

## **Le guide du tri de votre zone**

Si vous ne connaissez pas votre intercommunale, la [Copidec](#) pourra vous renseigner.

Wallonie :

Brabant Wallon : [InBW](#).

- Guide des [déchets acceptés dans les recyparcs](#).
- Guide des [recyparcs](#) (PDF).

Province du Hainaut :

- Charleroi et sa région : [Tibi](#).
  - Guide du [tri par type de déchets](#).
  - Guide des [recyparcs](#) (PDF | 2022)
- Région de Tournai – Enghien + sud Hainaut (ex-Intersud) : [Ipalle](#).
  - Guide du [tri des déchets](#).
  - Guide des [recyparcs](#).
- Région de Mons : [Hygea](#).
  - [Consignes de tri](#)

- Déchets acceptés : [guide des recyparcs](#) (PDF, 2020)

Province de Liège : [Intradel](#).

- Guide du [tri des déchets](#).
- Guide pratique des [recyparcs](#) (PDF | 2021)

Province du Luxembourg : [Idelux](#)

- [Consignes de tri](#).
- [Guide du tri](#) (PDF | 2023).

Province de Namur : [BEP](#).

- [Consignes de tri](#).
- Guide des [recyparcs](#) (PDF | 2020)

Bruxelles :

- Agence [Bruxelles-Propreté](#).
  - [Consignes de tri](#).
  - [Guide des recyparks régionaux et communaux](#).

---

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

**Source URL:** <https://ecoconso.be/node/2068>